

## Subvention d'équipement

# FONDS D'INTERVENTION TOURISTIQUE (FIT)

Délibération du 17 Décembre 2021

Communautés de  
communes

Communes

Syndicats  
intercommunaux

## OBJECTIF DE L'INTERVENTION

Renforcer l'attractivité et la notoriété de la destination en encourageant le développement d'une offre portant sur les thématiques fortes du Département : pleine nature (itinérance, pêche, baignade, activités de pleine nature), thermalisme et bien-être, patrimoine naturel.

## OBJET DE L'INTERVENTION

L'aide concerne :

- Les projets liés au thermalisme : diversification de l'activité thermale par la création d'équipements thermoludiques ou d'espaces de remise en forme, rénovation des établissements thermaux publics et de leur environnement.
- Les projets liés à un ensemble d'activités de pleine nature structurantes pour le territoire.
- Les projets liés au patrimoine naturel : projets d'aménagements en lien avec des politiques de développement durable (Pavillon Bleu...).

## BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS

## Maîtres d'ouvrage publics

Les dossiers seront analysés selon une logique de projet de création de produit touristique (positionnement, enjeux, objectifs, prestations, promotion...)

Le projet devra respecter les conditions suivantes :

- Ouverture minimale de 8 mois.
- Obtention d'une marque de qualité ou un label de développement durable.
- Engagement dans une démarche visant à obtenir le label Tourisme et Handicap.

## MONTANTS DE L'AIDE

- Subvention au taux maximum de 20 % d'une dépense HT plafonnée à 400 000 €.

Pour les projets liés au thermalisme : diversification de l'activité thermale par la création d'équipements thermoludiques, d'espaces de remise en forme ou de rénovation des établissements thermaux publics et de leur environnement seront étudiés au cas par cas en fonction de l'intervention des autres partenaires et dans la limite des cumuls d'aides publiques.

- Bonification Tourisme et Handicap de 3 % du montant de la dépense HT plafonnée dans une limite de 6 000 € par dossier.

## MODALITÉS DE L'AIDE ET COMPOSITION DU DOSSIER

Pour connaître la composition du dossier, s'adresser directement aux services du Conseil départemental.

## CONTACT

Conseil départemental du Puy-de-Dôme  
Pôle Aménagement Attractivité et Solidarités des Territoires  
Mission Tourisme et Patrimoine Mondial  
Projets Territoires et Pleine Nature  
Tel. : 0473422064  
Tel.2 : 0473422053  
Tel.3 : 0473427149  
Email : [natacha.gayard@puy-de-dome.fr](mailto:natacha.gayard@puy-de-dome.fr)